MAIRIE : LE CANNET DES MAURES

CONSEIL MUNICIPAL
DU MERCREDI 6 JUILLET 2011 à 18h30

COMPTE RENDU

Nombre de conseillers en exercice : 23	*Présents* : 15 (*)	*Pouvoirs* : 6	*Votants* : 21

(*) *Arrivée de C. MARIOTTTINI à 18h50*

L'an deux mille onze le **six juillet** à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de Le Cannet des Maures, dûment convoqué s'est réuni, à la Mairie, sous la présidence de **Jean-Luc LONGOUR, Maire**.

ADJOINTS PRESENTS					
A. DEL PIA	M. BOTRINI	C. MORETTI	R. SPINOSA	MT. MONTANOLA	
CONSEILLERS PRESENTS					
O. GAILHARD	P. GAUBERT	A. LACHEREF	C. MARIOTTINI (*)	E. COSTE	C. BERNARD
A. DUDON	JP. VINCENT	G. DURANT			

ABSENTS EXCUSES	A. FABRE pouvoir à G. DURANT	V. BOURASSET pouvoir à JP. VINCENT
	JM. FREGNANI pouvoir à A. DUDON	JC. GIRAUDO pouvoir à C. BERNARD
	C. MARIOTTINI pouvoir à MT. MONTANOLA (*)	V. VESCOVI pouvoir à JL. LONGOUR
	P. MARTOS pouvoir à A. DEL PIA	P. BERNARD
ABSENT	A. MASSA	

M. A. Lacheref a été élu secrétaire de séance.

Présence de M. Claude Alberto, journaliste à Var Matin.

Le quorum étant atteint, M. le Maire ouvre la séance du Conseil Municipal de ce 6 juillet 2011 à 18h45 et demande si les convocations, la note de synthèse et les annexes ont bien été reçues cette fois par tous.

M. le Maire propose à l'assemblée d'approuver le compte-rendu de la séance du 18 mai 2011.

Pour	15
Contre	
Abstention	6

M. C. Bernard souhaiterait une précision quant à la décision 5.8/2011/PU2D/03 mentionnée au dos de l'ordre du jour.
M. le Maire propose que ce point soit abordé en fin de séance au chapitre des « Affaires et questions diverses ».

__ORDRE DU JOUR__

1. POLE ADMINISTRATION GENERALE

1.1. Création de quatre postes d'adjoint technique 1ère classe au tableau des effectifs

Présentation par M. A. Del Pia.

La municipalité souhaite engager les agents à s'intéresser à leur carrière et à leur avancement. La réussite à un concours ou à un examen est un accélérateur de carrière. Les adjoints de 2ème classe (toutes filières confondues) sont bloqués dans leur avancement s'ils ne parviennent pas à se prévaloir de bénéfices à un examen. Trois agents des services techniques ont passé avec succès leur examen professionnel. Compte tenu de leur implication dans les services, il est proposé au Conseil Municipal de créer les postes d'adjoint technique 1ère classe correspondants et permettant leur nomination. Les ratios d'avancement seront par la suite revus en Conseil Municipal après avoir été examinés avec les membres du Comité Technique Paritaire.

M. le Maire demande s'il y a des questions. Pas de question.

✓ **Délibération adoptée à l'unanimité.**

1.2. Avis sur le projet de schéma départemental de la coopération intercommunale du Var

Le projet de délibération est présenté par M. le Maire

Le 22 avril 2011, le Préfet du Var a présenté les grandes orientations du nouveau schéma départemental de l'intercommunalité (SDCI) qui pourrait être adopté fin 2011 : rattachement des communes isolées, création d'EPCI à fiscalité propre de plus grandes tailles et réduction du nombre de communautés à 6 grands groupes, calés à quelques hectares près sur les territoires d'aménagement et de développement du Conseil Général du Var. © *carte : DDTM83*

Le schéma départemental prévoit ainsi de passer des 15 EPCI à fiscalité propre actuelles (3 communautés d'agglomération et 12 Communautés de communes) à 6 structures. Sur les 110 syndicats intercommunaux existants : 65 syndicats intercommunaux ont vocation à être dissous dans le cadre de la simplification de la carte de l'intercommunalité de gestion : 53 syndicats à l'occasion de la rationalisation de la carte de l'intercommunalité de projet et 12 syndicats dans le cadre d'une dissolution directe (syndicats en sommeil et dont la valeur ajoutée paraît faible).

Seule "rescapée" de la fusion : **la Communauté de communes Cœur-du-Var,** située au centre du département et à l'interface des autres structures intercommunales ne serait pas modifiée. Sa centralité charnière entre les EPCI littoraux et ceux du Centre et du Haut Var renforce son accessibilité et dynamise son attractivité. Le SI de transport en commun de l'agglomération Le Luc en Provence /Le Cannet des Maures fusionnerait avec la communauté.

M. C. Bernard se dit dubitatif : il est satisfait de la conservation du territoire, mais le Conseil Général avait demandé un différé, ainsi que l'AMV.

M. le Maire répond que la municipalité est souveraine. Il y a une mobilisation des communes qui ne se sentent pas bien intégrées d'office. Le département s'inquiète de ce que sera l'avenir. Plus préoccupant est le rôle du Conseil Général et la crainte d'une grosse métropole toulonnaise.

M. le Maire ajoute que la communauté de communes Cœur du Var a également voté favorablement ce projet de schéma intercommunal.

Compte tenu de la reconnaissance d'une identité propre de la structure intercommunale, il serait assez malvenu de ne pas approuver ce schéma qui pourrait être par la suite plus défavorable

(18h50 : arrivée de Mme C. Mariottini)

Pour	13
Contre	8
Abstention	

M. le Maire ajoute qu'il prend bonne note de l'avis défavorable des élus de l'opposition.

M. C. Bernard explique que les élus de l'opposition ont voté contre ce schéma car il fait peur par rapport à la ruralité.

1.3. Avis conforme au refus de transfert automatique du pouvoir de police spéciale des maires aux présidents des EPCI à fiscalité propre

M. C. Bernard interroge M. le Maire sur ses craintes concernant ce transfert.
M. le Maire répond que dans ce combat difficile qui concerne l'élimination des déchets ménagers, il est plus que souhaitable de garder la main ; il ajoute, par ailleurs, qu'il ne trahira pas les électeurs qui lui ont fait confiance en abandonnant un pouvoir si fondamental dans la surveillance et la vigilance des sites classés. Le Président de la Communauté de Communes accueille favorablement cette décision de refus.
M. C. Bernard demande s'il n'y a pas une prise de conscience des autres communes sur ce sujet.
M. le Maire précise qu'il y a une sensibilisation importante de Cœur-du-Var. La Communauté de Communes a avalisé le projet de Pôle de Valorisation. Cœur du Var a pris son destin en main. A noter que le projet d'implantation du Pôle de Valorisation sur la commune de Gonfaron est cependant contrarié par le plan rouge des tortues d'Hermann. M. le Sous-préfet, Bernard BREYTON, a bien dit qu'il faudrait mener ce dossier à bout, même avec des dérogations. C'est un bon projet, avec une prise en charge totale d'un bout à l'autre de la chaîne (20 000 tonnes/an d'enfouissement).
M. le Maire ajoute que la majorité est très seule devant le dossier du Balançan et fait remarquer aux élus de l'opposition qu'ils ne sont pas à ses côtés, c'est pourtant leur commune et les déchets de près de 93 communes qui y sont quotidiennement déposés.
7 millions de tonnes d'ordures ont été déversées dans la Plaine des Maures : les élus de la majorité disent NON.
L'expertise globale et totale ordonnée par le tribunal administratif de Toulon prendra du temps, mais le dossier ne sera pas lâché. C'est l'engagement qui a été pris.

.

Mme M. Botrini précise que le Maire rejette ce transfert sur la thématique du traitement des déchets, mais qu'il garde sa liberté de choix en ce qui concerne l'assainissement et les aires d'accueil des gens du voyage.

Pour	13
Contre	7
Abstention	1

1.4. Adhésion à la Société Publique Locale « Ingénierie départementale 83 »

Lecture du projet par Mme M. Botrini.
En avril dernier, les conseillers généraux du Var ont adopté à l'unanimité la création d'une société publique locale, baptisée « Ingénierie Départementale 83 ». Cette démarche novatrice vise à répondre aux besoins exprimés par les communes et les établissements publics de coopération intercommunale en matière de conseil et d'assistance administrative, technique et opérationnelle.
La SPL pourra intervenir, tant dans des secteurs techniques tels que la voirie, les équipements publics ou l'aménagement, que dans le domaine financier ou budgétaire. Cette adhésion est formalisée par une participation au capital du service public local. Il est proposé de souscrire 15 actions au tarif unitaire de 200 euros.
Mme M. Botrini précise qu'il faut 8 400 € d'actions pour être administrateur.

M. le Maire demande s'il y a des questions. Pas de question.

✓ **Délibération adoptée à l'unanimité.**

2. POLE URBANISME & DEVELOPPEMENT DURABLE

2.1. Approbation du règlement local de publicité, enseignes et pré-enseignes

Face à la prolifération des publicités, enseignes et pré-enseignes sur le territoire, dégradant considérablement le paysage communal, le conseil municipal a décidé d'initier l'élaboration d'un règlement local de publicité par délibération du 12 décembre 2008.

Un groupe de travail composé d'élus, de représentants des services de l'Etat et de représentants des sociétés de publicité a été constitué par arrêté préfectoral du 20 juillet 2009.
Le diagnostic de publicité du territoire a mis en exergue la présence de 306 dispositifs de publicités, enseignes ou pré-enseignes le long des principaux axes routiers traversant le territoire, représentant une surface d'affichage d'environ 1529 m².
Mme M. Botrini ajoute qu'il convenait de prendre des mesures. 80 % des dispositifs existants sont illégaux. C'est M. le Préfet qui a défini les membres de ce groupe de travail. Mme M. Botrini saisit l'occasion pour saluer le travail remarquable de Mme N. Cotinaut et son service sur ce dossier.
M. le Maire confirme. C'est un dossier dans lequel les compétences des techniciens sont irremplaçables. Le représentant de l'Etat a d'ailleurs précisé qu'il s'agissait d'un excellent document. Ce dossier a pris deux années pour être mené à bout pour lutter contre le développement sauvage de l'affichage. Un délai raisonnable (2 ans) sera laissé aux artisans et aux commerçants pour la mise en conformité.

M. le Maire demande s'il y a des questions. Pas de question.

✓ **Délibération adoptée à l'unanimité.**

3. POLE FINANCES & DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

3.1. Revalorisation des loyers communaux

Mme C. Moretti expose le projet.
M. le Maire précise qu'il s'agit là d'augmentations très modestes.
M. C. Bernard souhaite savoir combien de personnes habitent toujours la cité Tissot.
M. le Maire répond qu'il y reste trois locataires.

M. le Maire demande s'il y a des questions. Pas de question.

✓ **Délibération adoptée à l'unanimité.**

4. POLE EDUCATION & TRANSPORT

4.1. Approbation du règlement intérieur du service des études surveillées

Le projet est présenté par M. R. Spinosa.
Ce règlement a été rédigé en concertation avec l'équipe enseignante. L'étude surveillée est un outil précieux mis à la disposition des familles, mais le comportement de certains parents met en péril son fonctionnement, basé sur le volontariat des enseignants qui sont rémunérés par la commune.
M. le Maire rappelle aux parents que ce service n'est pas extensible en termes de plage horaire, que les dépassements se font au détriment des agents qui s'investissent dans cette mission.

M. le Maire demande s'il y a des questions. Pas de question.

✓ **Délibération adoptée à l'unanimité.**

4.2. Avis favorable à l'ouverture d'une classe à l'école primaire Denis Tissot

M. R. Spinosa fait lecture du projet et rappelle les faits. Le 13 avril dernier, l'Inspection Académique décide de fermer la classe. L'implication des parents d'élèves depuis cette date, un courrier porteur et positif de l'EALAT du Cannet des Maures -qui a donné des chiffres sur l'arrivée de nouvelles familles- ainsi que la mobilisation d'une partie des enseignants ont permis cette belle victoire pour nos enfants et pour la commune, qui porte un regard attentif sur la qualité de l'enseignement dispensé dans ses écoles.
M. R. Spinosa ajoute qu'il n'était pas facile pour les mamans de résister aux pressions. Il précise également que Var Matin a été un bon relais dans ce dossier.
Néanmoins, la vigilance reste de mise.

M. le Maire remercie R. Spinosa d'être l'interface depuis trois ans auprès de tous les acteurs concernés. Artisan principal de cette bonhommie qui s'est développée au cours de cette action. Cette collégialité a permis de mettre les lumières sur le Cannet des Maures. Remerciements également à M. l'Inspecteur d'Académie qui a su garder sa clairvoyance au vu des éléments du dossier.
M. le Maire confirme le formalisme un peu surprenant et exigé par l'Inspection Académique, qui requiert l'avis du Conseil Municipal sur l'ouverture de la classe ; il est précisé que les élus se soumettent avec soulagement à cette décision attendue de tous.

M. le Maire demande s'il y a des questions. Pas de question.

✓ **Délibération adoptée à l'unanimité.**

5. POLE SPORTS & ASSOCIATIONS

5.1. Attribution d'une subvention complémentaire à l'association « Les Restos, Les relais du Cœur AD83 Hyères »

.
Dans le cadre de son fonctionnement, l'association familièrement dénommée «Les Restos du Cœur », est amenée à se déplacer sur Hyères pour se fournir en marchandises diverses. Ces réapprovisionnements étaient réalisés avec le soutien logistique de la commune (mini bus). Compte tenu de l'augmentation des déplacements sur Hyères et de la charge de travail des agents techniques, il est proposé d'accorder à l'association « Les Restos, Les Relais du Cœur AD83 » une subvention complémentaire de 300 euros pour l'exercice 2011.

M. A. Lacheref précise que l'association a signé une convention avec Intermarché qui lui a accordé un tarif de location préférentiel.

M. le Maire demande s'il y a des questions. Pas de question.

✓ **Délibération adoptée à l'unanimité.**

5.2. Allocation d'une subvention pour le Groupe d'Application des Lieutenants Pilotes d'Hélicoptères (G.A.L.P.H) de la Base Ecole Général Lejay

Lecture du projet est faite.
M. le Maire ajoute que l'allocation de cette subvention contribue au maintien du lien Armée / Nation. Cette base est une partie de l'image de la commune. C'est une émanation de la République.

M. C. Bernard rappelle qu'il avait été évoqué l'an passé une implication dans la vie de la commune.
M. M. Arancibia répond qu'un partenariat avec la Maison des Jeunes ou les écoles est envisagé, d'autres projets sont à l'étude.

Pour	13
Contre	
Abstention	8

5.3. Attribution d'une subvention annuelle à l'association « Les Cannetoises »

Présentation du projet est faite
M. le Maire demande s'il y a des questions. Pas de question.

✓ **Délibération adoptée à l'unanimité.**

6. POLE ENFANCE & JEUNESSE

6.1. Adoption des règlements intérieurs modifiés des accueils périscolaires

Il s'agit d'une modification sur la forme suite à l'élargissement des plages d'accueil (vacances aout et de fin d'année), ainsi que la mise en œuvre de garanties pour une meilleure ponctualité (par la mise en place de pénalités en cas de retard).
M. le Maire demande s'il y a des questions. Pas de question.

✓ **Délibération adoptée à l'unanimité.**

7. POLE PUBLIC DE L'EAU

7.1. Participation aux travaux sur le réseau d'eau potable de la commune du Thoronet pour la desserte en eau du Hameau des Vidals

Lecture du projet par M. A. Del Pia.
La commune du Thoronet a procédé en régie au renouvellement de 350 mètres linéaires du réseau d'eau potable qui dessert le quartier des Vidals pour un montant de 30 000 € HT.
Le Conseil Municipal décide d'accorder à la commune du Thoronet une subvention d'équipement de 15 000 € au titre de ces travaux.
M. C. Bernard demande si une extension sera envisageable.
M. A. Del Pia répond par l'affirmative.

✓ **Délibération adoptée à l'unanimité.**

7.2. Modification du coût de la participation pour raccordement à l'égout

Lecture du projet par M. A. Del Pia.
Pour le raccordement des immeubles édifiés postérieurement à la mise en service du réseau public d'assainissement, il peut être demandé aux propriétaires une participation s'élevant au maximum à 80 % du coût de fourniture et de pose d'une installation d'assainissement autonome.
Au vu des futurs investissements (station d'épuration notamment), il est décidé de relever le montant de ces participations pour raccordement à l'égout.
M. le Maire demande s'il y a des questions. Pas de question.

✓ **Délibération adoptée à l'unanimité.**

AFFAIRES & QUESTIONS DIVERSES

M. le Maire invite M. C. Bernard à revenir sur la décision codifiée 5.8/2011/pu2d/03.
M. C. Bernard s'interroge sur l'implication de la commune du Cannet des Maures dans une procédure qui concerne Bagnols en Forêt.
M. le Maire lui répond que Le Cannet des Maures se joint à l'action de Bagnols en Forêt. Il s'agit d'une des irrégularités contre laquelle la municipalité se bat : des tonnes de mâchefers, matière inerte et sans danger, sont rentrées sur le Balançan et ont été utilisées par l'entreprise Pizzorno pour faire ses casiers... C'est stupéfiant ! On a payé M. Pizzorno pour se défaire de déchets valorisables, l'inverse eu été la norme.
Depuis cette intervention, l'entreprise a cessé de faire rentrer ces mâchefers sur le site.
M. le Maire précise qu'il s'agit de résidus d'incinération.

Mme. G. Durant souhaite savoir si la Mairie a eu des informations quant aux enfants qu'on a tenté de kidnapper. Concernant l'affaire du Luc, ne faudrait-il pas diffuser plus largement le portrait robot ?
M. R. Spinosa répond que l'alerte a été immédiatement donnée au niveau des écoles du Cannet des Maures.
M. A. Lacheref prend la parole et indique que la diffusion de portraits robots ne peut être faite à l'initiative de tout un chacun, qu'elle répond à une réglementation bien précise.
Mme. G. Durant dit être inquiète et fait référence à un autre kidnapping chez IKEA Toulon qui aurait été évité de justesse.

M. R. Spinosa précise que la prudence est de mise en la matière et qu'il faut vraiment avoir une source fiable. Il peut s'agir de rumeurs (« hoax ») relayées notamment par Internet.

M. le Maire prend la parole et souhaite faire quelques communications.

1. Il souhaite remercier officiellement Mme N. Cotinaut pour sa collaboration : 12 années de services rendus, dont 3 années avec l'équipe actuelle. Mme N. Cotinaut souhaite se rapprocher de sa famille et apporter un nouveau confort de vie à son époux qui, quotidiennement, se rend sur Marseille pour son travail. Elle a fourni un travail très rigoureux tout au long de ces années.
   M. le Maire souligne combien il est important d'avoir des agents sur lesquels ont peut s'appuyer.
   M. C. Bernard dit qu'il partage ce qui vient d'être dit ; il a apprécié également les compétences de Mme N. Cotinaut au cours de son précédent mandat.
   M. le Maire invite Mme N. Cotinaut à s'exprimer si elle le souhaite. Cette dernière confirme qu'elle a pu, au cours de ces années, diversifier son expérience et ses domaines de compétences et qu'elle a beaucoup apprécié de travailler avec les agents de la commune.

2. M. le Maire souhaite présenter M. Pascal Vander-Zanden qui va remplacer M. JL. Pessel, lequel fait valoir ses droits à la retraite ; M. P. Vander-Zanden a travaillé pour la commune du Luc de 2003 à 2007, puis est parti au Bouscat pour revenir aujourd'hui sur le territoire. Nous lui souhaitons donc la bienvenue. Le Pôle Technique de Rénovation Urbaine est un secteur clé. Le 15 août prochain il prendra donc la suite de M. JL. Pessel qui est en Mairie depuis 2005. On doit à ce dernier la rue de la IVe République, l'Avenue du 8 mai, le city stade, le skate parc, le dojo... qui a été très consommateur de temps. A son actif également, la rénovation des locaux de la Mairie : M. le Maire saisit l'occasion pour féliciter les agents du Pôle Technique de Rénovation Urbaine pour la qualité des travaux réalisés en régie à l'accueil et au 1er étage.
   M. JL. Pessel s'est également beaucoup impliqué dans la station d'épuration, notamment par la mise au point d'un procédé tout à fait innovant de séchage des boues, qui seront traitées pour les changer en compost => label.
   M. A. Del Pia ajoute qu'il a été ravi de travailler avec M. JL. Pessel.
   Ce dernier remercie pour tous les moments difficiles et agréables... Il a travaillé pour la commune avec pour règle de faire le maximum avec un minimum à mobiliser.
   M. le Maire précise que la commune du Cannet des Maures a un réseau souterrain de grande qualité développé au sein du Syndicat d'Entraigues : 98 % de taux d'étanchéité du réseau.

3. M. M. Botrini fait un aparté pour préciser que du 18 juillet au 10 août aura lieu une enquête publique relative à la déclaration d'intérêt général concernant les travaux sur le Riautord. Il s'agit d'un dossier initié en 2006. Les berges du Riautord vont pouvoir être entretenues.

4. M. le Maire reprend la parole et souhaite intervenir concernant son déplacement en Allemagne et mettre fin aux propos médisants qui circulent à ce sujet.

   C'est grâce à la qualité des relations liées avec l'EALAT du Cannet des Maures et dans le souci de l'amitié franco-allemande qu'il a participé à ce déplacement. En tant que représentant de la commune, il a rencontré à Bückeburg (20 000 habitants) où est implanté l'équivalent de la base EALAT du Cannet des Maures, l'homologue du Général de la Motte, le Général Volski, empreint d'une farouche volonté de travailler ensemble (armement commun). Il a rencontré également le Maire de Bückeburg, M. Reiner Brombach, dans le but de tisser un lien entre les deux communes, puisque le musée de Bückeburg possède une vis sans fin semblable à celle du Rond Point de la Forge. Ce fut un voyage fructueux et chaleureux. M. le Maire précise qu'il a été pris en charge totalement, qu'un interprète a été mis à sa disposition ; il souligne que, bien qu'il s'agisse d'un voyage officiel et qu'il eût été légitime que ce déplacement soit pris en charge par la municipalité, cette mission ne lui a rien coûté : une place était disponible pour le « transport armée », les frais ont été pris en charge soit par M. le Maire personnellement, soit par ses hôtes.
   De plus, les militaires allemands considérant qu'il s'agit de la « Base du Luc », ce voyage a également permis d'éclaircir ce malentendu...

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée par son président à 20h05.